

MOUVEMENT POP 2025

ACADEMIE : Lyon

POSTE

- **Intitulé : Poste à profil enseignement de l'anglais**
- **Référence : 010-009-L0422**

Lieu d'exercice :

LPO International – Ferney-Voltaire

Projet d'établissement et présentation de la structure :

La Cité Scolaire Internationale (ou CSI) de Ferney-Voltaire est un EPLE accueillant en son sein une offre de formation complète sur 2 sites (Ferney-Voltaire, site historique / Saint-Genis-Pouilly, second site du lycée depuis 2016) :

- Collège international
- Lycée international (*seul lycée de tout le Pays de Gex*)
- Sections d'enseignement professionnel
- BTS
- Antenne du GRETA-01

De par sa position dans le schéma éducatif local, la CSI est un acteur majeur de l'offre académique internationale sur un territoire excentré (tout à l'est de l'AIN), frontalier de la Suisse, inclus dans le schéma du « Grand Genève ». Elle accueille à cet effet 5 sections linguistiques (ENG/DE/IT/ESP/NL) dont elle conduit les élèves au BFI. A cet égard, la CSI est aussi en relation immédiate avec les institutions internationales basées à Genève (ONU, OIT, CICR, etc.) dont elle accueille un grand nombre d'enfants (107 nationalités répertoriées dans l'établissement). Elle est enfin et surtout le principal partenaire du CERN pour lequel elle a été fondée.

Accueillant 3.600 élèves et un peu plus de 400 personnels, la CSI joue par ailleurs le rôle d'établissement de secteur (non-international) pour une population en croissance constante. La présence d'une ULIS et d'une UPE2A au Collège et au lycée, l'existence d'une SEP (bientôt renforcée par l'ouverture d'un CAP Petite-Enfance) et d'un BTS, tout comme l'accueil d'une antenne du GRETA-01, font de

la CSI un acteur majeur de la politique d'éducation développée sur un territoire complexe et en évolution.

Au sein de cet établissement, les équipes disciplinaires sont appelées à travailler en synergie avec une équipe de direction et des coordinations qui organisent la gouvernance pédagogique au bénéfice de l'ensemble des élèves, qu'ils soient internationaux ou du secteur.

Le projet d'établissement qui est en train d'être refondé devrait tourner autour des axes suivants :

- renforcement de la politique d'apprentissage et de certification linguistique pour tous
- refonte de la politique d'évaluation au service de la réussite et de l'orientation des élèves vers l'excellence
- climat scolaire et bien-être
- renforcement de la politique d'ouverture internationale

Il est à noter que la CSI est implantée sur un territoire marqué par le Pôle Genevois, dont les effets peuvent se faire ressentir sur le niveau de vie : une prise de conscience de cette réalité est nécessaire pour pouvoir s'installer sereinement sur un secteur marqué par un cadre de vie très agréable mais aussi très cher.

Missions:

Enseignement de l'anglais potentiellement du collège au lycée, éventuellement BTS, dans un contexte international.

Engagement dans le projet d'établissement en particulier sur le volet
« renforcement de la politique d'apprentissage et de certification linguistique pour tous »

Compétences et/ou aptitudes attendues

Dans un tel cadre, l'emploi de professeur de langue (hors sections internationales) nécessite un engagement tout particulier et une réelle appétence à travailler avec des élèves d'origines et de niveaux divers, allant des primo-arrivants aux élèves quasiment bilingues qui n'ont pas fait le choix d'une section internationale.

Une capacité avérée à travailler en équipe, à être force de proposition voire d'impulsion, à adapter sa pédagogie à des publics divers est donc attendue. En effet la différenciation et l'adaptabilité devront être au cœur des pratiques du professeur.

L'ouverture à l'international implique une bonne aptitude à se servir de l'outil numérique dans l'optique de projets distanciels.

CONTACT :

Pour toute question sur votre candidature :

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :

Olivier TEDDE, proviseur de la CSI – olivier.tedde@ac-lyon

Christine Minetto, IA IPR d'anglais – christine.minetto@ac-lyon.fr

Attention, pour valider votre candidature, vous devez candidater dans SIAM ET au travers de la démarche Colibris de l'académie de Lyon :

<https://portail-lyon.colibris.education.gouv.fr/personnels-enseignants-deducation-et-psy/2d-public-mouvement-interacademique/>

Les candidatures non réalisées dans SIAM ne seront pas prises en compte.

En cas de participation au mouvement inter académique et au mouvement POP, votre candidature au mouvement POP sera privilégiée.

En cas de candidatures multiples au mouvement POP pour lesquelles vous auriez été simultanément retenu, le poste sur lequel vous serez affecté correspondra à celui comportant le rang de vœu le plus élevé.

Toute affectation sur un poste POP entraîne pour l'enseignant retenu l'obligation de rester trois ans sur le poste avant de pouvoir candidater aux mouvements inter académique, intra académique et spécifique.